



CRAMIF

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 10 janvier 2019

#e-sante #digital

À PARTIR DU 10 JANVIER, LA CRAMIF MET À DISPOSITION DE SES PUBLICS UN SERVICE DE PAIEMENT EN LIGNE

À compter du 10 janvier 2019, la Cramif va proposer à ses publics un service de paiement en ligne pour les prestations amiante, invalidité et les actes de son centre médical Stalingrad, sur son site institutionnel cramif.fr

Engagée dans une démarche d'amélioration continue de ses services, la Cramif lance un service de paiement en ligne dans le cadre du versement des pensions d'invalidité, des allocations amiante et des consultations médicales du centre médical Stalingrad.

À partir du 10 janvier, les assurés percevant une [prestation invalidité](#), une [allocation amiante](#), ou bien les patients du [centre médical Stalingrad](#), et les proches de ces assurés, pourront utiliser ce service pour rembourser les prestations trop-perçues et régler les créances d'actes médicaux.

Ce service en ligne proposera la possibilité d'échelonner les paiements si nécessaire, avec la possibilité de payer en 4 fois maximum sans frais. Il sera accessible directement sur le [site cramif.fr](http://site.cramif.fr), et ainsi disponible 24h/24 et 7j/7.

Afin de garantir la sécurité des données des assurés, tous les paiements effectués en ligne seront entièrement sécurisés via le système 3D secure.

Avec ce nouveau service de paiement en ligne, la Cramif s'inscrit dans une démarche de digitalisation progressive de ses services, afin de proposer une relation client au plus près des attentes et des usages de ses bénéficiaires.

Contact : Service Presse ✉ presse.cramif@assurance-maladie.fr ☎ 01 40 05 29 79 / 37 69

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 10 janvier 2019

À propos de la Cramif

La Caisse régionale d'Assurance Maladie d'Ile-de-France (Cramif) est un organisme de Sécurité sociale appartenant au réseau Assurance Maladie. Sa compétence s'étend sur les **8 départements d'Ile-de-France**, soit sur un **territoire de 12 millions d'habitants** et de **4,7 millions de salariés**. Elle exerce des missions d'intérêt général au service des assurés, des entreprises, des professionnels de santé et des associations du secteur médico-social.

NOS MISSIONS



Verser des prestations



Agir dans le domaine de l'action sanitaire et sociale et de l'autonomie



Gérer les risques professionnels

Pour en savoir plus sur la Cramif, consultez cramif.fr

Contact : Service Presse ✉ presse.cramif@assurance-maladie.fr ☎ 01 40 05 29 79 / 37 69